



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5050048

N/REF : 11/04/2025 10H34 C:002640 I:23732
V/REF : E98779
V/Email reçu le Vendredi 11/04/2025 a 10H34

ALLIADE HABITAT
Service Sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

SELON DEVIS N° 5040003

V/REF.IMM. ALH-7

IMMEUBLE : FRANCHEVILLE ZAC
5A/5B, RUE DE LA POSTE
69340 FRANCHEVILLE

Dardilly, le 12 Mai 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 5 RUE DE LA POSTE - FRANCHEVILLE 69340 - LOCAL V0 EXTERIEUR

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5040003 du 09/04/2025 d un montant de

Donneur d'ordre : Mme I. PAILLER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux d'électricité des communs

NOTRE INTERVENTION DU 06/05/2025 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS 5040003 CONCERNANT LA REMISE EN SERVICE DU CONTROLE D'ACCES DU LOCAL VIDE-ORDURES, SOIT :

LA RECHERCHE DE PANNE DU CIRCUIT CONTROLE D'ACCES DU LOCAL VIDE-ORDURES AVEC LE CONTROLE GENERAL DES POINTS D'ALIMENTATIONS DU CIRCUIT, LE CONTROLE DES COMPOSANTS ET ALIMENTATIONS MODULAIRES DEPUIS LE TABLEAU ELECTRIQUE DES PARTIES COMMUNES AFIN DE LOCALISER ET SUIVRE L'ANCIENNE LIGNE JUSQU'A SON POINT DE RUPTURE

LA REPRISE DE LA LIGNE VIA LA POSE DE CHEMINEMENT SOUS TUBE IRL ET CABLE SYT MULTIPAIRES DEPUIS SON POINT DE SECTIONNEMENT JUSQU'A LA PARTIE SAINE DE L'INSTALLATION

LA POSE DE DEUX BOITES DE DERIVATION ETANCHES AFIN DE REPREDRE LE CABLAGE ET LES CONNEXIONS DE LA LIGNE ENDOMMAGEE

IL A ENFIN ETE PREVU LA MISE EN ROUTE ET LA REALISATION DES ESSAIS DE BON FONCTIONNEMENT DU SYSTEME, AINSI QUE LE REMPLACEMENT DE L'ALIMENTATION 12-24V CONTROLE D'ACCES QUI N'ETAIT PLUS EN ETAT DE FONCTIONNER

OBSERVATIONS :

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	I/Remise en serv.du contr.acces local V0	541,17	541,17



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 5050048

TOTAL H.T.	541,17
T.V.A. a 10,00%	54,11
TOTAL T.T.C.En EURO	595,28

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E98779
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès
69007 LYON
Emetteur : MME Isabelle PAILLER

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Mch 2025
1036

Prestation Parties Communes

HP 7 - INC 240267 - DEVIS 540003, Travaux à réaliser entre le 10/04/2025 et le 15/05/2025

Votre contact : MME MARIE-JOSE HEREDIA (0626653246)

FRANCHEVILLE ZAC (ALH - 7)
5 RUE DE LA POSTE
69340 FRANCHEVILLE

	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
ELF - .Electricite	541,17	1,00 FOR	541,17	10,00%
Suite incendie, accord travaux suivant votre devis 540003 pour : Remise en service du contrôle d'accès du local VO				

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	541,17 €
Total TVA	10,00% 54,12 €
Total TTC	595,29 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07



Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les principes généraux de prévention conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de danger, accident ou incident, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens

- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR